



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 077-267700847-20240327-CCAS20240327_01-DE

DATE DE CONVOCATION
21 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	07
POUVOIRS	01
VOTANTS	08

CCAS20240327_01

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Sophie RIVIERE, Laëtitia MARTINO, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Dominique GIEN, représentant le Secours Catholique, M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge

Ont donné pouvoir :

Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, à Mme Sandrine DOKPONOU

Étaient absents : Mme Lydia BOUTALBI membre élue par le conseil municipal, Mme Héroïse HOFFEURT, représentant le Grenier 77, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023,

Vu la délibération CCAS20240320_02 portant approbation du compte de gestion 2023,

Vu le compte administratif présenté par le Président,

Considérant que Mme Florence FAVRE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Patrick ROSSILLI, Président, a quitté la salle et laissé la présidence à Mme Florence FAVRE pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2023 qui s'établit ainsi :

CA 2023 CCAS		Reste à réaliser (RAR)		Résultats
Section Fonctionnement				
Recettes fonctionnement	50 314,54 €			
Dépenses fonctionnement	39 846,93 €			
Excédent fonctionnement	10 467,61 €			10 467,61 €
Section Investissement				
Recettes investissement	2 399,96 €	RAR Recettes		
Dépenses investissement	3 996,68 €	RAR Dépenses		
Résultat d'investissement	-1 596,72 €	Résultat RAR	0,00 €	-1 596,72€

Pour extrait conforme,
 FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
 Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
 Ludivine DESSAUGE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ludivine", written over a faint, circular official stamp.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par Le Président, Patrick ROSSILLI (1),
A FONTENAY-TRÉSIGNY, le 27/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A FONTENAY-TRÉSIGNY, le 27/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



001. Patrick ROSSILLI , Président	
002. Florence FAVRE , Membre CM	
003. Lydia BOUTALBI , Membre CM	
004. Sophie RIVIERE , Membre CM	
005. Laëtitia MARTINO , Membre CM	
006. Sandrine DOKPONOU , Membre CM	
007. Valérie BENARD , Membre CM - pouvoir à Mme Sandrine DOKPONOU	
008. Anne BIRLOUET , Représentante les familles	
009. Dominique GIEN , Représentante du Secours Catholique	
010. Héloïse HOFFEURT , Représentante du Grenier 77	
011. Michel MAUDET , Représentant Les Personnes Handicapées	
012. Serge RANCE , Représentant la Croix Rouge	
013. Jacques PROFIT , Représentant les Personnes Agées	

Certifié exécutoire par Patrick ROSSILLI, Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fontenay-Trésigny, le 27/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 077-267700847-20240327-CCAS20240327_02-DE

DATE DE CONVOCATION
21 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	08
POUVOIRS	01
VOTANTS	09

CCAS20240327_02

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes Florence FAVRE, Sophie RIVIERE, Laëtitia MARTINO, Sandrine DOKPONOU, membres élus par le conseil municipal, Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille ; Mme Dominique GIEN, représentant le Secours Catholique, M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge

Ont donné pouvoir :

Valérie BENARD, membre élue par le conseil municipal, à Mme Sandrine DOKPONOU

Etaient absents : Mme Lydia BOUTALBI membre élue par le conseil municipal, Mme Héloïse HOFFEURT, représentant le Grenier 77, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CCAS20240320_02 portant approbation du compte de gestion 2023,

Vu la délibération CCAS20240327_01 portant approbation du compte administratif 2023,

Considérant que le Compte Administratif 2023 du budget général du CCAS fait ressortir un excédent de fonctionnement de 10 467,61€ et un déficit d'investissement de 1 596,72€,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

... / ...

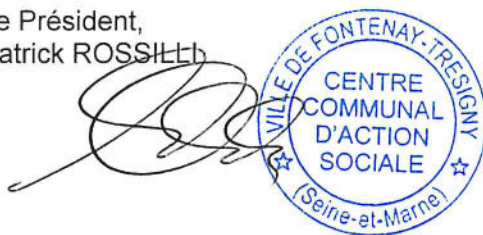
ARTICLE 1^{ER} : DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget du CCAS tel que présenté ci-dessous :

CA 2023 CCAS		Restes A Réaliser		Résultats	Affectation au BP 2024
Section Fonctionnement					
Recette Fonctionnement	50 314,54 €				
Dépense Fonctionnement	39 846,93 €				
Excédent de Fonctionnement	10 467,61 €			10 467,61 €	Affecté en recette de fonctionnement au chapitre 002 8 870,89 €
Section d'investissement					
Recette Investissement	2 399,96 €	RAR Recettes			
Dépense Investissement	3 996,68 €	RAR Dépenses			Affecté en recette d'investissement au 1068 1 596,72 €
Résultat d'investissement	-1 596,72 €	Résultat RAR	0,00 €	-1 596,72 €	Reporté en dépense d'investissement au chapitre 001

ARTICLE 2 : INSCRIT la reprise des résultats du budget du CCAS au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme,
 FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
 Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
 Ludivine DESSAUGE